

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Séance du 25 mai 2020

Date de la convocation

15/05/2020

Date d'affichage

.../05/2020

L'an deux mille vingt, le lundi vingt-cinq mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/05/24

Objet de la délibération

Désignation des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNADO, Mme Barbara BURELLI, M. Bernard DELEPINE, Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents :

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Barbara BURELLI.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de fonction du Maire ;

Vu l'article L. 2123-24-1 II du code général des collectivités territoriales relatif aux indemnités de fonction des conseillers municipaux ;

Considérant l'importance des tâches quotidiennes assurées par Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- De procéder à la désignation des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction suivants :
 - Monsieur Patrick NURBEL chargé des élections, de la cohésion sociale et de la citoyenneté, des commerces et de l'artisanat.
 - Madame Patricia ARNAUD chargée de l'administration générale (ressources humaines et gestion des cimetières), de la commande publique, des finances et du budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 25 mai 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,



P. BAUDIN